

COMITE SYNDICAL REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2026 RAPPORT N° 6

**PROGRAMME D'ACTIONS PEDAGOGIQUES EN MILIEU SCOLAIRE
"L'EAU UN ENJEU MAJEUR POUR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE"
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ET DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "L'Eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde" (EUEM) constitue l'un des outils de la politique d'information, de formation et de sensibilisation à la valeur patrimoniale des nappes profondes et aux économies d'eau prévue par la disposition 38 du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Afin d'accroître le nombre d'élèves sensibilisés, le Comité syndical a décidé par délibération en date du 26 novembre 2025 de renforcer les moyens consacrés à ce programme avec une enveloppe budgétaire portée de 60 000 € à 120 000 € TTC alors que, dans le même le même temps, la contractualisation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne nous permet de bénéficier d'un taux de subvention porté à 70% contre 50% précédemment.

Cette ambition renforcée nécessite d'adapter le cadre partenarial, pédagogique et administratif du dispositif.

Le programme EUEM s'inscrit depuis sa création en 2005 dans le cadre d'une convention tripartite entre la Direction des services département de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Gironde, la Commission locale de l'eau et notre établissement. Les conventions successives ont arrêté les objectifs du programme, les conditions d'accès au dispositif, les engagements et les moyens mobilisés par chaque partenaire ainsi que les modalités de suivi des actions pédagogiques.

Conclue pour une durée de trois ans, la dernière convention signée arrive à son terme.

La signature d'une nouvelle convention est l'occasion, sans modifier la finalité du programme, d'inscrire ce dernier dans un cadre actualisé, d'adapter ses modalités aux nouveaux moyens, aux nouveaux outils de gestion, de poser de nouvelles exigences sous l'éclairage des enseignements tirés des dernières années de mise en œuvre.

Les annexes de la convention, qui constituent les documents opérationnels du programme, ont également vocation à être actualisées. Sont concernés :

- le livret descriptif du programme EUEM, qui présente ses objectifs, les actions proposées, les conditions d'accompagnement des projets et le rôle des différents partenaires ;
- le formulaire de demande, destiné à recueillir les informations nécessaires à l'instruction et à la validation des projets pédagogiques ;
- la fiche de restitution, qui doit permettre un suivi plus homogène des interventions et une meilleure évaluation du dispositif ;

- la liste des intervenants, mise à jour pour tenir compte des nouveaux partenariats (intégration de la Water Family) et des agréments délivrés ou retirés aux structures par l'Education nationale.

Ces actualisations visent à clarifier le parcours de demande, à fiabiliser les informations nécessaires au suivi pédagogique, administratif et financier des interventions et à faciliter l'utilisation des nouveaux outils de gestion du programme.

Parallèlement, le contenu des conventions conclues entre le SMEGREG et les associations qui interviennent doit évoluer pour préciser mieux encore les conditions et contenus de leurs interventions ainsi que les modalités de leur prise en charge financière par le SMEGREG.

Il est ainsi proposé de modifier ces conventions afin :

- de revaloriser les tarifs d'intervention (140 € par demi-journée depuis 2023) ;
- d'intégrer les nouvelles modalités d'intervention, avec notamment des exigences renforcées en matière de contenu et de supports utilisés pour aborder les notions sur les nappes profondes ;
- d'organiser l'utilisation des nouveaux outils de gestion et de suivi destinés à simplifier les échanges, à limiter les ressaisies et à sécuriser le traitement des dossiers.

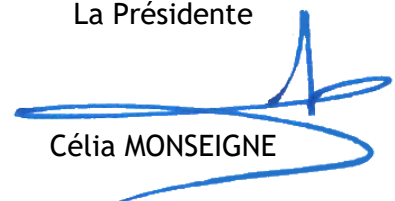
Ces évolutions doivent permettre d'accompagner le changement d'échelle du programme, d'harmoniser les pratiques des différents intervenants, de renforcer les exigences en matière de message délivré et d'améliorer le suivi de l'utilisation des crédits mobilisés.

Par conséquent, je vous propose :

- d'approuver le principe d'un renouvellement de la convention tripartite relative au programme "L'Eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde", pour une nouvelle durée de trois ans, ainsi que l'actualisation de ses annexes ;
- d'approuver le principe de la modification des conventions conclues avec les associations intervenantes, intégrant la revalorisation des tarifs et les nouvelles modalités de gestion et de suivi du programme ;
- de m'autoriser à finaliser et à signer la convention tripartite renouvelée, ses annexes, les conventions modifiées avec les associations ainsi que tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Célia MONSEIGNE